

# Conseil général de la Sarthe

## Session du 12 décembre 2008

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2009

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'exprimerai au nom du groupe des Elus de gauche.

Je veux m'associer, Monsieur le Président, à l'hommage que vous avez rendu à notre collègue Claude Drouin qui nous a quittés au mois d'octobre. Claude Drouin a partagé pendant de nombreuses années les bancs de notre assemblée. C'était un élu apprécié des habitants de son canton qui lui ont renouvelé à chaque fois, et dans une large mesure, leur confiance ; il était apprécié également par les représentants de notre assemblée. C'était un élu discret, mais ô combien sympathique, compétent et proche de ses administrés. Nous avons une pensée pour lui.

Je veux maintenant évoquer la décision modificative et le DOB. Le débat est compliqué. Généralement, nous avons un DOB et une DM. Aujourd'hui, les deux débats se mélangent d'une façon un peu étrange. Une décision modificative est avant tout un outil comptable qui permet de modifier le budget. Aujourd'hui, vous en faites un outil politique pour modifier le budget 2009 alors que nous sommes sur une décision modificative 2008. En effet, la grande majorité des rapports qui sera présentée, étudiée, débattue cet après-midi ne concerne pas le budget 2008. Les rapports concernent des décisions qui commenceront de s'appliquer en 2009 et qui concernent le budget 2009.

D'un point de vue juridique, je ne me battra pas sur le dossier. Mais je ne suis pas certain qu'il soit sain de procéder de cette façon. La révision des aides départementales aurait dû avoir lieu en 2009 et non pas en 2008 comme vous le préconisez, car cela n'a rien avoir avec le budget 2008. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je vous remercie de procéder ainsi, cela nous permettra d'en parler aujourd'hui et d'y revenir lors du vote du budget primitif en février.

Monsieur le Président, vous avez commencé par dire que jamais un exercice budgétaire n'avait été aussi difficile. Jean-Marie Geveaux a repris votre propos en indiquant que la période de vaches maigres était arrivée. Jamais la situation budgétaire du département n'a été aussi tendue, aussi difficile, voire aussi critique.

Le contexte est particulièrement défavorable. Monsieur le Président, vous avez repris un certain nombre d'éléments – sur lesquels je reviendrai – et laissé d'autres de côté. Je m'y intéresserai davantage.

Quatre éléments pèsent sur le contexte défavorable.

Premièrement, le ralentissement progressif de l'économie depuis un an avec une accélération brutale ces dernières années due aux répercussions de la crise financière qui est devenue une vraie crise économique. La situation a un impact fort sur notre budget et se traduit par une diminution d'un certain nombre de taxes. Je pense aux 13 millions d'euros de moins au titre des droits de mutation. Cela aura également un impact sur nos dépenses. Dans *Le Maine Libre* de ce matin, j'ai lu que quatre cents personnes s'inscrivent tous les jours aux Assedic. Le chiffre est considérable. À un moment donné, les demandeurs d'emploi ne relèvent plus du régime des Assedic et ont alors droit à une prestation sociale, le RMI, qui est versée par notre collectivité. Si l'on peut se féliciter de connaître jusqu'à présent une baisse du nombre des bénéficiaires RMI, je pense que les mois qui viennent infirmeront la tendance.

Monsieur le Président, vous n'avez pas vraiment évoqué le second élément, mais je suis ravi d'entendre M. Lorne – et ce dans des termes très proches de ceux que je formule depuis plusieurs années – évoquer le poids de la décentralisation. Je suis ravi de constater que vous me donnez raison, mais j'aurais aimé que vous me donniez raison plus tôt.

Je me souviens des débats au sein de notre assemblée au moment de la décentralisation. En 2004 et en 2005, tout le monde expliquait que la décentralisation était une bonne chose et que nos propos étaient faux. Et que la décentralisation ne coûterait rien à notre collectivité. J'avais démontré à l'époque la mauvaise foi qui présidait à ce débat.

Aujourd'hui, cela nous saute aux yeux. Les chiffres qui nous ont été communiqués dans le rapport sur la décentralisation sont éloquentes. Cette année, le déficit creusé par la décentralisation, l'ardoise, la facture de la décentralisation représente tout de même quinze millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, de l'insertion et des personnels TOS. Que ne nous avait-on pas dit sur les personnels TOS ! Que jamais ce poste ne nous coûterait d'argent ! Cette année, c'est vrai, cela ne nous coûte que 1,7 million d'euros. Quant à la décentralisation des routes nationales : "Ne vous inquiétez pas !" vous nous disiez-vous "cela ne nous coûtera rien". Cette année, cela ne nous coûte que 3,6 millions d'euros ! Une facture d'un montant total de 15 millions d'euros !

Si je reprends le choix retenu par M. Lorne de procéder sur plusieurs années, le total de la décentralisation sur 2004/2008 représente 44 millions d'euros. C'est une somme colossale.

A cela, vous me permettez d'ajouter les transferts de charges qui ne figurent pas dans la décentralisation, mais qui en découlent, et qui sont d'une certaine façon des charges attribuées aux collectivités. Pour les personnes handicapées, que ce soit la maison départementale, l'ACTP ou la PCH, cette année, ce sont 5,7 millions d'euros que le Conseil général doit trouver pour financer ces mesures.

Sur l'allocation personnalisée d'autonomie, j'entends le discours récurrent selon lequel c'est une bonne mesure, dont le financement n'a pas été programmé par le Gouvernement Jospin. Peut-être.

J'arrive au chiffre de 5,7 millions d'euros pour cette année. Comment ? Aux termes de la loi – et elle était très claire sur le sujet –, le coût de l'APA devait être pris en partie en charge par l'Etat à hauteur de 50 % et à hauteur de 50 % par les Conseils généraux. Lors de la dernière année du budget élaboré par le Gouvernement Jospin, l'année 2002, l'Etat compensait à hauteur de 51 %. En 2008, il ne compense plus qu'à hauteur de 36,7 %. Alors que l'on ne vienne pas rejeter la faute sur un gouvernement alors que ce sont les gouvernements suivants qui n'ont pas respecté les engagements initiaux.

Vous me rétorquerez que ce n'était pas financé. Sauf que je me suis replongé dans mes archives. J'ai repris le projet présidentiel de Lionel Jospin en 2002, qui proposait très clairement un certain nombre de mesures pour permettre le financement de l'opération. Pour des raisons politiques que personne n'ignore, il n'a pas été en mesure de mettre en application son programme.

Aujourd'hui, selon la loi, l'Etat devrait compenser l'APA à hauteur de 50 %. Ce n'est pas le cas, d'où un déficit pour le Conseil général de 5,7 millions d'euros. Les transferts de charges, les personnes handicapées, l'APA, représentent 4,11 millions d'euros. Ajoutez à cela le déficit de la décentralisation, soit 15 millions d'euros, et vous obtenez un trou de 27 millions d'euros dans les caisses du Département, lié à des choix politiques, gouvernementaux, que nous avons dénoncés à l'époque où ils sont intervenus et que vous avez acceptés la bouche bée, avec grande naïveté, et que nous payons aujourd'hui. Si je reprends la période 2004-2008, ce sont 85 millions d'euros. Je ne parle pas en anciens francs ou en louis d'or, mais en euros : c'est un déficit de 85 millions d'euros dans nos finances depuis plusieurs années !

Vous avez tendance à dire que la malhonnêteté est de notre côté. Sur le projet de loi de finances, les choses sont assez simples : la gauche affirme que le projet de loi de finances n'est pas bon pour les collectivités locales, la droite déclare qu'il est excellent. N'est-ce pas ce que vous avez tendance à dire ?

Si je reprends le tableau de la page 6 qui fait état des principales variations par rapport au budget primitif 2008, je note que la DGF augmentera de 1,3 % l'année prochaine. Vous dites qu'elle progressera de 2,5 %. Vous vous fondez en fait sur vos estimations du budget 2008. L'honnêteté aurait été de se fonder – comme d'ailleurs c'est indiqué en italiques – sur ce qui a été notifié, sur ce que nous avons vraiment perçu et non pas sur ce que nous espérions toucher. Au regard de ce que nous avons réellement perçu, la DGF n'augmentera que de 1,3 %, la DGD de 0 %, les allocations compensatrices

de moins 12 %, soit une augmentation des dotations de l'Etat de + 0,08 % ! D'après ce que j'ai compris du débat, c'est sans doute le niveau auquel s'élèvera l'inflation l'année prochaine. Dire que la loi de finances est favorable aux collectivités locales me semble d'une rare malhonnêteté, surtout que dans le tableau qui suit, où vous affichez les chiffres de façon transparente, vous reconnaissez que ce ne sera pas du tout le cas.

Dernier élément : le budget est de plus en plus subi et non plus choisi. La grande majorité de nos dépenses nous est désormais imposée, ce sont des dépenses contraintes. Je pense à la montée en puissance de l'APA, de la PCH, à la remontée probable du nombre de personnes au RMI, à l'augmentation du nombre de contrats aidés, puisque le Gouvernement a décidé d'augmenter sensiblement le nombre de contrats qui seront mis à disposition.

J'ai entendu les propos de M. Hirsch dans cette enceinte lundi dernier sur le RSA : cela ne nous coûtera rien au Département. J'entends ses paroles. Toutefois, j'aurais aimé que la loi le formule ; or, elle ne le formule pas. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous me permettrez d'être très prudent sur cette question.

Au final, au vu du contexte – le ralentissement de l'économie, le déficit de 85 millions d'euros lié à la décentralisation et aux transferts de charges, le projet de loi de finances qui bafoue le soutien aux collectivités locales et nos dépenses contraintes – la situation, je le conçois fortement, est critique avec des recettes en panne et des dépenses qui augmentent fortement. Alors, oui, Monsieur le Président, la situation impose de faire des choix. Oui, le budget 2009 peut difficilement être autre chose qu'un budget douloureux. Il sera un budget douloureux pour les contribuables.

Suite au tripatouillage des bases auquel vous vous êtes livré au mois de juin...

**M. LORNE.**

C'est qu'il insiste !

**M. COUNIL.** Je sais que vous n'aimez pas le terme, moi je l'adore ; donc, je l'utilise.

Suite à ce tripatouillage des bases, l'augmentation globale des impôts sur le Département s'élève à 5 % avec des variations très différentes d'une commune à l'autre. Les contribuables sarthois qui connaîtront cette année la plus forte hausse de leur part départementale des impôts seront les contribuables de Sablé-sur-Sarthe. D'autres verront leurs impôts baisser. Mais je ne veux pas m'appesantir sur ce point, car j'y reviendrai plus précisément au moment du budget.

Je parle d'une facture douloureuse pour le contribuable. Elle l'est également par ce que vous annoncez à la fin du document, page 23, lorsque vous indiquez, Monsieur le Président, être conduit "... à ce stade au recours à une hausse raisonnable de la fiscalité." Que signifie raisonnable ? Je suis ennuyé pour traduire ce mot. L'année dernière, vous nous parliez d'une hausse modérée de la fiscalité locale de 2 %. Modéré est-il plus fort ou moins fort que raisonnable ? J'ai interrogé plusieurs personnes afin de me forger une idée. Nombreuses sont celles qui pensent que raisonnable se situe au-dessus de modéré. Il eût été plus correct de donner un chiffre aujourd'hui. Les paris sont ouverts. Moi, je situe la hausse raisonnable à + 4 ou + 5 %. Ce qui aboutira pour le contribuable dans son ensemble, si on ajoute les 5 % du tripatouillage, à une augmentation des impôts l'année prochaine, qui se situera entre 9 et 10 %. La facture est douloureuse. Cela s'appelle un transfert d'imposition. L'Etat faisant payer les dépenses par les collectivités locales qui n'ont d'autres choix que de recourir à l'impôt.

Facture douloureuse enfin pour les collectivités locales. On peut dire ce que l'on veut : le soutien aux collectivités locales sera en recul important l'année prochaine. Pour employer une métaphore forestière, qui plaira peut-être à M. Lorne, au mois de juin, nous avons assisté à un petit élagage du guide des aides du Conseil général. Vous avez procédé avec parcimonie, au sécateur, à un certain nombre de choix. Ce sera la taille de printemps.

**M. LORNE.** Une taille douce.

**M. COUNIL.** En fait, vous êtes passé du sécateur à la tronçonneuse ! Aujourd'hui, le budget s'apparente pour les collectivités locales à un remake de *Massacre à la tronçonneuse* ! Le bel arbre de nos aides départementales subit une coupe d'hiver forte, un élagage important. Pas moins de vingt-sept aides différentes sont supprimées.

**M. LORNE.** Cela cicatrice bien !

**M. COUNIL.** Je ne fais pas référence aux aides supprimées au sécateur !

Pas moins de vingt-sept aides différentes sont supprimées ou voient leurs critères revus à la baisse. Certaines communes sont même désignées du doigt comme les mauvaises communes ayant refusé de participer à la solidarité intercommunale. On a carrément scié le tronc : elles n'auront plus droit à rien.

**UN CONSEILLER.**

Cela vous choque ?

**M. COUNIL.** A la limite, cette position ne me choque pas.

**Mme RIVRON.** Nous étions inquiets !

**M. COUNIL.** Elle ne me choque pas, parce que, aujourd'hui, les communes doivent être animées d'un souci de solidarité et de partage des richesses et des charges. C'est le rôle de l'intercommunalité. Je le dis d'autant plus aisément que l'une des communes concernées par cette mesure – Ruaudin – est située sur mon canton. Je pense toutefois qu'il y a une façon d'appliquer les choses. Le 12 décembre 2008, il me semble brutal d'annoncer aux collectivités que d'ici à vingt-huit jours, elles n'auront plus le droit à aucune aide. Le couperet tombe de façon sèche, brutale. Pourquoi ne pas leur avoir indiqué qu'à partir de 2010 ou 2011, les communes n'auraient plus le droit à aucune aide, ce qui leur aurait laissé un ou deux ans, selon votre générosité, pour négocier leur adhésion à des collectivités ? Surtout, quand on connaît ces communes, il y en a qui, quoique l'on fasse, resteront indépendantes. Nombreuses sont celles qui ont commencé à engager un processus de rapprochement. Je regrette que l'on ait tendance à leur mettre le couteau sous la gorge.

J'entends les propos de Mme Labrette-Ménager et de M. Geveaux sur le soutien à l'économie. Le budget 2009 sera un budget douloureux pour l'économie sarthoise. Il ne faut pas se voiler la face : le recul du soutien aux communes dans un certain nombre de domaines conduira peut-être des collectivités à abandonner des projets. Ce n'est pas une bonne chose pour l'économie sarthoise. Vous avez une façon de présenter les choses qui ne sont pas très honnêtes, excusez-moi de le dire. Vous écrivez : "Nous allons stabiliser les investissements départementaux à 112 millions d'euros l'an prochain. C'est-à-dire que nous maintenons nos investissements."

Mes chers collègues, reportez-vous à la page 3 du rapport de la décision modificative et voyez quel était, en mouvement réels, l'investissement programmé au budget primitif 2008 : il s'établissait à 139 millions d'euros. Vous indiquez que nous stabiliserons l'année prochaine l'investissement à 112 millions d'euros. Je n'appelle pas cela une stabilisation, mais une baisse !

Je vous livrerai quelques éléments pour finir.

Le premier porte sur le recours à l'emprunt. Le débat d'orientations budgétaires montre, une fois encore, que le recours à l'emprunt sera l'une de nos principales sources de revenus l'année prochaine. L'an dernier, nous avons recouru à l'emprunt à hauteur de 46 % pour financer nos investissements, à hauteur de 49 % cette année. L'endettement de notre collectivité, déjà très endettée, s'alourdira. L'autofinancement connaît un recul, se situant à 11 % contre 14 % au DOB 2008.

La forte progression du déficit de fonctionnement, malgré la politique de rigueur que vous prônez, la diminution des investissements, la hausse de l'endettement, la diminution de notre capacité

d'autofinancement, tout cela reflète une situation financière particulièrement critique, dont vous êtes en grande partie responsables, Mesdames, Messieurs, les élus de la majorité, puisque vous avez accepté, les années passées, sans sourciller, bouche-bée, naïvement ce que l'on nous a imposé en matière de décentralisation.

Pour ne pas alourdir le débat de cet après-midi, je donnerai quelques explications de vote sur les rapports qui nous seront présentés cet après-midi.

**M. Le PRESIDENT.** Je ne vous donne pas la parole maintenant sur ce sujet, sauf à désorganiser totalement le débat. Nous débattons du DOB ce matin, nous aborderons la DM 2 cet après-midi. Il n'est pas raisonnable de tout mélanger.

**M. COUNIL.** Vous nous dites qu'il n'est pas raisonnable de tout mélanger ; je suis désolé, mais c'est vous qui mélangez tout !

**M. Le PRESIDENT.** Je vous prie de rester poli, sinon je risquerai d'être très désagréable avec vous ! Cela suffit !

**M. COUNIL.** Vous annoncez dans le débat d'orientations budgétaires des décisions pour le budget 2009 que vous mettez en œuvre dans le cadre de la décision modificative 2008. Il y a là une incohérence que je me devais de souligner.

Vous comprendrez que dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, bien des questions nous interpellent.

Pour finir, j'aimerais rappeler les priorités que nous souhaiterions voir mises en œuvre dans le débat d'orientations budgétaires et dans le budget 2009.

La première de ces orientations c'est la solidarité. M. Geveaux l'a rappelé : la solidarité est le cœur de métier du Conseil général. L'an prochain, nous serons amenés à mettre en œuvre le revenu de solidarité active qui était l'une des mesures que nous avons prônées lors des élections cantonales. Nous aurions souhaité avancer dans l'expérimentation. Tel n'est pas le choix que vous avez retenu. Nous relevons également que sera mise en œuvre une commission en charge de réfléchir à la question. Nous souhaiterions qu'elle ne soit pas uniquement réservée aux élus qui siègent à la Commission des affaires sociales et dans le cadre de la Commission du développement économique, mais qu'elle puisse être ouverte aux autres personnes intéressées.

Nous avons prôné une autre mesure, que vous n'avez pas retenue : quitte à revoir totalement le régime d'aide du Conseil général, il eût été sain d'y introduire – beaucoup plus que cela n'est fait – un

système de bonus-malus sur la question environnementale. Plutôt que d'appliquer à tous un financement de 20 %, il aurait sans doute été une bonne chose, comme le préconise le Grenelle de l'Environnement – que vous soutiendrez, je le pense, au Parlement – de mettre en œuvre le système du bonus-malus, qui permet de moduler les subventions que l'on peut attribuer au budget des communes en fonction de l'impact environnemental et d'un certain nombre d'autres critères. Vous avez décidé de ne pas retenir cette formule.

J'aimerais relayer une dernière proposition : le programme massif d'équipement informatique des collèges. J'entends qu'un effort important sera réalisé l'année prochaine pour combler le retard monumental qui peut exister entre les collèges et les lycées sarthois...

**M. GEVEAUX.** Ce n'est pas vrai...

**M. COUNIL.** Que se passera-t-il ? Vous allez attribuer des dotations à neuf collèges quand il y en a cinquante ? Comment seront choisis ces collèges ? La question est aujourd'hui posée. Mettez-vous d'abord un certain nombre de choses en place dans un certain nombre de collèges ? Lesquels ? Selon quels critères de choix ? Sur la base de quel programme de dotations ? J'ai cru comprendre que vous vouliez mettre en place au sein des établissements une plate-forme internet. Est-ce la priorité à retenir quand les établissements manquent d'équipements internet ? Nous aimerions obtenir plus de renseignements sur ces questions.

Voilà ce que je souhaitais vous faire part au nom du groupe des Elus de Gauche sur le débat d'orientations budgétaires : un débat d'orientations budgétaires difficile, une situation difficile, dont vous êtes en partie responsables, des choix que nous contestons aujourd'hui, car nous pensons qu'il y a des possibilités de faire autrement. Nous aurons l'occasion de le démontrer cet après-midi.

## **PRESENTATION DE LA DM 2**

**M. COUNIL.** Dans la droite ligne de mon intervention de ce matin, je vous présenterai quelques éléments sur la décision modificative.

Tout d'abord, la décision modificative en elle-même, c'est-à-dire l'opération comptable visant à abonder certaines lignes de trésorerie et d'en réduire d'autres, n'appellera pas de commentaires spécifiques de notre part. Il s'agit d'une DM d'ajustement qui est extrêmement technique. Nous nous abstiendrons donc sur cette décision modificative.

Par ailleurs, la session comporte un certain nombre de rapports qui ont déjà été évoqués ce matin en partie, notamment l'ensemble des rapports qui proposent une évolution du guide des aides du Conseil général au titre desquels vous avez été amenés à procéder à des coupes drastiques en termes d'économies budgétaires et à réduire considérablement le soutien aux communes et aux communautés de communes.

Je souhaiterais sur cette partie donner notre sentiment général. Pour le faire et pour rester le plus cohérent possible, je reviendrai sur ce que j'ai eu l'occasion de dire lors de la précédente session lorsque j'ai pris la parole au nom du groupe. Je vous lirai deux extraits de mon intervention, car je pense que c'est ce que nous permettra de nous déterminer.

*Premier extrait : Nous sommes prêts, en tant qu'élus responsables, à envisager avec vous des solutions pour faire face aux difficultés actuelles et à venir. Nous sommes prêts à ouvrir un débat serein et constructif. Encore faut-il que le débat ait lieu. Les exemples les plus récents nous ont montré qu'en tant qu'élus de la minorité nous étions plus souvent placés devant le fait accompli que véritablement associés. Je pense que nous y perdons tous. Qu'il faille, à un moment, nous recentrer sur nos compétences, pourquoi pas ? nous pouvons l'entendre ; mais nous souhaitons pouvoir discuter avec vous de l'impact d'un certain nombre de décisions.*

*Deuxième extrait : Par rapport à la situation actuelle et future, je crois, monsieur le Président, qu'il existe un intérêt manifeste à se serrer les coudes. Le Premier ministre a fait allusion, il y a peu, à une unité nationale. Quant à moi, je suis prêt, dans le département, à relever le défi suivant : si vous êtes capables aujourd'hui d'associer les élus de la minorité aux débats et aux choix que vous faites, nous sommes prêts à en assumer un certain nombre. Dans le cas contraire, vous pouvez être persuadé que nous resterons sur notre ligne de conduite qui sera celle d'une opposition ferme à tout recul dans cette assemblée.*

Lors de la précédente session, au nom des élus de la minorité départementale, j'avais proposé de travailler sur ces questions. Comme nous l'avons vu ce matin, le Conseil général est dans une situation financière critique qui impose des choix douloureux. Deux possibilités s'offraient à nous : soit travailler ensemble à la définition des choix et, comme je l'ai indiqué le 10 octobre, nous étions prêts à en assumer un certain nombre. Vous avez fait le choix inverse, à savoir de nous mettre devant le fait accompli de vos décisions. C'est là votre droit le plus total. Cela dit, ne nous demandez pas d'assumer des décisions auxquelles nous n'avons pas été associés.

Nous avons assisté ce matin à une parodie de débat budgétaire. Voilà dix ans que je siége dans cette assemblée. C'est la première fois que nous voyons se dérouler un débat budgétaire de cette façon.

Plusieurs de mes collègues auraient souhaité intervenir, ce qu'ils n'ont pu faire, faute de temps. Certains étaient même inscrits dans le débat. Le débat n'a donc même pas eu lieu. Les élus de la minorité ont le sentiment d'être de trop dans cette assemblée.

Nous regrettons très fortement que la proposition que nous vous avons soumise de travailler ensemble aux choix qui s'imposent à nous et d'échanger n'ait pas été retenue. Cela aurait pu être fait dans le cadre des commissions de travail. Plutôt que de venir dans les commissions en décidant de supprimer telle ligne budgétaire ou de la modifier, un groupe de travail aurait pu être organisé pour y réfléchir. Vous avez décidé de vous passer de la minorité. La minorité ne vous suivra pas sur l'ensemble de ces décisions.

Au cours de la session de cette après-midi, nous serons donc amenés à voter contre l'ensemble des rapports qui proposent des modifications d'aide. Ce vote contre, je le rappelle, ne signifie pas que nous soyons contre toutes les évolutions qui sont proposées. Peut-être certaines sont-elles légitimes, mais d'autres auraient mérité d'être discutées. Vous avez décidé de passer en force. Vous êtes assuré cet après-midi de 23 voix. Pour sa part, la minorité ne s'associera pas à vos choix, puisque vous avez décidé de ne pas l'associer.

## **BUDGET SOCIAL : AJUSTEMENTS 2008 ET EVOLUTIONS 2009**

**M. COUNIL.** Mon intervention portera sur plusieurs points.

Tout d'abord, sur Monthéard.

La cession de la maison de retraite Monthéard à un groupe privé lucratif suscite, comme mes collègues l'ont souligné, bien des inquiétudes. Vous vous appuyez sur ce qui a été mis en œuvre au sein du Conseil général avec la commission *ad hoc* pour justifier cette vente. André Langevin a eu l'occasion de nous faire état du débat de la Commission *ad hoc* et des questions qu'il a posées, notamment sur les notes qui sont attribuées.

Deux projets ont été notés dix-huit sur vingt : le projet présenté par la Fondation Georges Coulon et le dossier présenté par le groupe Noble Age. En étudiant les dossiers de près, on a l'impression que tout a été fait à un moment pour que le groupe Noble Age obtienne une bonne note, parce qu'il achète l'EHPAD à 7,5 millions d'euros. En des temps difficiles, il est vrai que l'on a du mal à refuser 7,5 millions d'euros ! Cela nous interroge fortement. Des efforts sont menés actuellement sur l'agglomération mancelle pour compenser le déficit qui existe en lits publics ou parapublics

associatifs. La ville du Mans conduit deux projets au titre desquels le Conseil général est partenaire : il s'agit de la Maison Alzheimer Robin des Bois et du projet de restructuration de l'ancienne clinique Sainte-Croix, soit 190 lits publics. Un effort considérable est réalisé dans le sens du service public. Dans le même temps, le Conseil général, qui est l'acteur moteur du dossier, décide de céder à un groupe privé un établissement et 83 places. Cela pose question et soulève des inquiétudes, notamment sur ce qui risque de se passer dans cet établissement.

Je pense que le groupe Noble Age est tout ce qu'il y a de plus honorable, mais voyez les prix qui sont pratiqués dans les maisons de retraite du Maine-et-Loire, de Vendée ou de Loire-Atlantique que possède le groupe : les tarifs journaliers sont de 20 à 30 euros supérieurs aux tarifs qui sont actuellement pratiqués à Monthéard.

Nous sommes assurés que pendant les trois ans qui viennent les tarifs n'évolueront pas au-delà du raisonnable, mais nous n'avons aucune assurance pour la suite. En tout cas, nous pensons, monsieur le Président, que cette décision est une très grave erreur. C'est en ce sens que notre groupe est en train de préparer un recours devant le tribunal administratif pour faire annuler la délibération qui a été adoptée uniquement par sept voix pour et sept voix contre, la voix prépondérante du Président ayant permis l'adoption de cette délibération. Je note que bien des élus de la majorité n'ont pas souhaité être présents lors du vote des délibérations. Je me pose la question de savoir si le choix est bien unanime au sein de votre majorité.

Deuxième élément sur les centres sociaux : bien des remarques ont été portées sur les modalités. Je retiens, pour le regretter, comme j'ai eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, le fait que, à nouveau, les centres sociaux urbains se sont organisés en union mancelle. Je demande à nouveau qu'ils soient exclus des aides de fonctionnement du Conseil général.

Enfin, mon dernier point porte sur le financement des aires d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Président, je serais partisan d'aller beaucoup plus loin que vous : autrement dit de supprimer les aides à l'aménagement. Très clairement, des collectivités n'ont pas joué le jeu. Certaines ont délibérément choisi de faire traîner les dossiers pendant que d'autres, dont celle que je préside, ont agi de façon exemplaire, se conformant aux délais qui étaient prescrits par le schéma départemental, lequel prévoyait la réalisation des travaux dans le temps fixé de quatre années.

Vous avez parlé de responsabilisation des élus. Voilà une délibération sur laquelle nous aurions pu aller bien plus loin. Des élus dans le Département se sont moqués du schéma départemental et des préconisations qui ont été faites en ne réalisant pas la responsabilité qui leur incombait. Pour ces collectivités, je propose que l'on supprime les aides à l'aménagement. Bien sûr, ne seraient pas

concernées celles qui ont déposé les dossiers avant le 31 décembre de cette année et celles qui doivent faire face à des recours ou à des problèmes administratifs, ainsi que vous le soulignez dans le rapport.

J'ai un certain nombre de collectivités dans le collimateur qui ont choisi délibérément de ne pas aménager les terrains. Ne pas leur verser un centime du Conseil général serait un signal fort en termes de responsabilisation !

## **EVOLUTION ET HARMONISATION DES AIDES EN MATIERE D'EDUCATION, DE SPORTS ET DE TRANSPORTS**

**M. COUNIL.** Nous sommes dans la droite ligne de ce que vous aviez annoncé lors du budget supplémentaire. Vous aviez clairement laissé entendre que vous procéderiez à ces suppressions. Si nous avons pu nous entendre sur un certain nombre de suppressions d'actions, ce n'est certainement pas sur ces sujets-là, tant il est vrai que l'éducation est un sujet particulièrement sensible. Nous avons l'impression d'assister à une casse dans l'Education nationale. On me rétorquera que je fais du corporatisme. Ce n'est pas grave, je l'assumerai. Nous avons le sentiment que le Conseil général y participe en ne soutenant plus un certain nombre de projets. C'est le cas dans les communes, mais cela relève aussi de la décision prise de ne plus aider les projets dans les écoles. Je connais des écoles qui avaient des projets de classes verte. Aujourd'hui, ne pouvant pas se tourner vers les communes ou vers familles eu égard à la situation économique actuelle, elles ont carrément abandonné les projets pédagogiques qu'elles menaient depuis plusieurs années. Je pense notamment à une école qui développait une classe de neige depuis vingt ans et qui, pour la première fois depuis vingt ans, ne l'organisera pas cette année. Ce retrait du Conseil général de l'enseignement du premier degré n'est pas un bon signe, même si vous pouvez considérer qu'il y a une cohérence à le faire. En tout cas, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre le rapport.

### **VOIRIE – DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2008**

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, je vais m'exprimer pour ma paroisse. S'agissant de la desserte du pôle d'excellence sportive, deux questions : d'une part, où en est le dossier de recalibrage de la RD 92 entre le carrefour du Fresnes et le carrefour Leroy Merlin ? J'ai été étonné de constater que rien ne figurait sur cette question au titre des orientations budgétaires alors que je pensais que le dossier était prêt.

Dans le cadre de la desserte du pôle d'excellence sportive, un accord avait été passé avec la commune de Ruaudin, qui, au titre de la ZAC des Hunaudières, devait réaliser une voie parallèle à la ligne droite

des Hunaudières, permettant ainsi durant l'épreuve des 24 Heures, quand la ligne droite des Hunaudières est bloquée, de desservir l'intérieur du circuit. Cet accord ancien avait été passé avec le Conseil général, qui s'était engagé à financer le dossier. J'aimerais savoir ce qu'il en est. Vous prenez la décision de ne plus subventionner les communes non membres d'une intercommunalité ; c'est le cas de Ruaudin. Les engagements passés seront-ils tenus ? La somme en cause représente un investissement considérable pour la commune.

## **EVOLUTION ET HARMONISATION DES AIDES EN MATIERE DE LOGEMENT**

**M. COUNIL.** Nous avons eu bien des débats sur le logement social lors des précédentes sessions.

M. du Luart avait évoqué l'idée que la question du financement du logement social dans les zones ANRU, notamment l'aide qui a été supprimée, puisse être revue lors du débat d'orientation budgétaire. Je n'ai rien noté à ce sujet ce matin au cours du DOB qui me permette de penser que le Conseil général rétablira son aide à la réhabilitation des logements sociaux au sein de l'ANRU.

Second point : nous voterons contre cette délibération comme nous votons contre les délibérations qui concernent le cahier des aides du Conseil général.

## **MODE DE GESTION DU MUSEE AUTOMOBILE DE LA SARTHE**

**M. COUNIL.** Ce rapport s'inscrit dans le bon sens en réunissant ce qui a trait à la culture au sein du centre culturel. Je voterai donc le rapport. J'émetts toutefois un vœu : que le Musée de l'automobile arrête de tourner le dos aux quartiers qui l'entourent. Je pense qu'il y a possibilité de mettre en œuvre des actions en direction des quartiers Sud de la ville du Mans, situés à proximité immédiate de ce musée. Il y a quelques années, j'avais proposé avec l'opération d'insertion *Un moteur pour démarrer* un beau projet en lien avec le Musée de l'automobile de Compiègne. Ma proposition avait été refusée par le Musée de l'automobile, ce que j'avais trouvé regrettable à l'époque et tout le monde, je crois, en avait convenu.